

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION



10^E SESSION CONSEIL D'ASSOCIATION MAROC-UE

LUXEMBOURG

23 AVRIL 2012

Dossier

- Liste des délégations
 - Délégation marocaine
 - Délégation de l'UE
- Ordre du Jour
- Scénario du déroulement de la 10^{ème} session
- Déclaration du Royaume du Maroc
- Déclaration de l'Union Européenne
- Eléments de Langage :
 - Mot introductif
 - Situation Politique et économique au Maroc
 - Situation Politique au Maroc
 - Situation Economique du Maroc
 - Situation Politique et économique dans l'Union Européenne
 - Etat des Relations Maroc-UE
 - Réunions des structures de travail
 - Concertations politiques
 - Politique Européenne de Voisinage
 - Maroc-Conseil de l'Europe
 - Réalisations au cours de l'année 2011
 - Nouvel Instrument Européen de Voisinage
 - Relations commerciales
 - Plan d'action pour la mise en œuvre du Statut Avancé
 - Perspectives des relations bilatérales
 - Questions Politiques
 - Question du Sahara marocain
 - Union du Maghreb Arabe (UMA)
 - Situation dans la région Sahélo-saharienne
 - Union pour la Méditerranée
 - Processus de Paix au Moyen Orient
 - Printemps Arabe et Spécificité marocaine
 - Partenariat de Deauville
 - Situation en Tunisie
 - Situation en Lybie
 - Situation en Syrie
 - Egypte
 - Partenariat UE-Afrique
 - Politique africaine du Maroc

- Coopération Maroc - Union Européenne à l'ONU
- Coopération entre le Maroc et l'Union Européenne dans les instances onusiennes en charge des droits de l'Homme
- Participation du Maroc à l'Initiative de l'Union Européenne des Centres d'Excellence Régionaux Chimique, Biologique, Radiologique et Nucléaire (CBRN)

Liste des Délégations

Délégation marocaine

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

1. **M. Youssef AMRANI**, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
2. **M. Menouar ALEM**, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de l'Union Européenne ;
3. **Mme Karima KABBAJ**, Directeur de l'Union européenne et des Processus Méditerranées;
4. **M. Omar AMGHAR**, Cadre à la Direction de l'Union européenne et des Processus Méditerranées;
5. Autres membres de la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'Union européenne

Ministère de l'Economie et des Finances

6. **M. Lahbib EL IDRISSE LALAMI**, Directeur Adjoint (Pôle Secteur Financier) ;
7. **Mme Ikhlas AMGHAR**, Chef de Division des Relations avec l'Europe ;
8. **M. Mohammed RACHID**, Chef de Service des Relations avec l'Union Européenne ;

Secrétariat Général du Gouvernement

9. **M. Mohamed TANGI**, Conseiller auprès du Ministre ;

Ministère de l'Intérieur

10. **M. Aziz JILALI SGHIR**, Chef de Division de la Migration à la Direction de l'immigration et de la surveillance des frontières;
11. **M. Jamal EL HADARY**, Chef de Division de la Coopération Multilatérale à la Direction de la Coopération Internationale ;

Ministère de l'Industrie du Commerce et des Nouvelles Technologies

12. **Mme Souad BENNANI**, Chef de Division des Relations Commerciales avec l'Europe

Délégation de l'Union Européenne

Presidency

Mr. **Villy Søvndal**, Minister of Foreign Affairs of Denmark

Mr. Peter Gebert, Counsellor, Permanent Representation of Denmark to the EU

Commission

Mr. **Stefan Füle**, Member of the Commission for Enlargement and European Neighbourhood Policy

Mr. **Bernard Brunet**, Member of the cabinet of Mr. Füle

European External Action Service (EEAS)

Mr. **Hugues Mingarelli**, Managing Director, North Africa, Middle East, Arab Peninsula, Iran and Iraq

Mr. **Eneko Landaburu**, Head of the EU Delegation in Morocco

Mr. **Manfredo Fanti**, Head of Division Maghreb

Ms. **Maja Bozovic**, Chairperson of the Council Group Mashrek-Maghreb

Mr. **Dirk Buda**, Desk Officer Morocco

UE Council Secretariat

Ms. **Athénais Cazalis de Fondouce**

**Dixième session du Conseil d'Association UE-Maroc
(lundi, 23 avril 2012, Luxembourg)**

SCENARIO

REMARQUES PRELIMINAIRES

1. La réunion est présidée par le Maroc et sera conduite par M. Youssef Amrani, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères du Maroc.
2. La délégation européenne sera conduite par M. Villy Søvndal, Ministre des Affaires Etrangères du Danemark, qui représentera Mme Catherine Ashton, Haute Représentante.
3. Le Conseil d'Association débutera par **la séance plénière à 17h. Cette session sera suivie à 18h par une conférence de presse puis à 18h30 par un dîner de travail.**
4. **Points traités en session plénière** : Situation politique et économique au Maroc et dans l'Union européenne ; Etat des relations UE-Maroc (Etat des lieux et perspectives des relations bilatérales ; le nouveau plan d'action pour la mise en œuvre du Statut avancé)
5. Au dîner seront traités les **points de dialogue politique** : Sahara ; Intégration régionale au Maghreb/UMA ; Situation dans la région sahélo-saharienne ; Union pour la Méditerranée ; Processus de Paix au Moyen-Orient ; Sujets régionaux (Libye, Tunisie, Syrie) ; Coopération dans le cadre des Nations Unies.

SEANCE PLENIERE - PARTIE FORMELLE DE LA SESSION (17h)

OUVERTURE DE LA SEANCE

- a) Maroc paroles introductives
- b) DK réponse avec paroles de bienvenue
- d) Maroc ouvre formellement la session :

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour provisoire **(doc. UE-MA2702/12)**

- a) Maroc demande si la délégation européenne peut marquer son accord sur l'ordre du jour provisoire, tel que repris au doc. UE-MA 2702/12.
- b) DK donnera son accord.
- c) Maroc demande à la délégation européenne si elle souhaite soulever un point sous "Divers".
- c) DK note qu'il n'a aucun point à soulever sous "Divers".
- d) Maroc conclut que l'ordre du jour, repris dans le doc. UE-MA 2702/12 est adopté.

Point 2 : Adoption du Procès-Verbal de la neuvième réunion du Conseil d'Association (doc. UE-MA 2701 /12)

- a) Maroc demande si l'UE peut marquer son accord sur le projet de Procès-verbal (cf. doc. UE-MA 2701/12).
- b) DK marque son accord sur le projet.
- c) Maroc conclut que le Procès-verbal est adopté.

Point 3 : Situation politique et économique au Maroc et dans l'Union européenne

- Situation politique et économique au Maroc :

- a) Maroc introduit le point.
- b) DK répond sur la situation politique
- c) Commission répond sur la situation économique

- Situation politique et économique dans l'Union européenne

- a) DK introduit le point
- b) Maroc répond

Point 4 : Etat des relations UE-Maroc

- Etat des lieux et perspectives des relations bilatérales

- a) Maroc introduit.
- b) DK+Commission répondent

- Le nouveau Plan d'action pour la mise en œuvre du Statut avancé

- a) Commission introduit
- b) Maroc répond

Point 5 : Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun

Maroc rappelle que les points du dialogue politique seront traités au dîner qui suivra.

Point 6 : Divers

- a) Maroc constate qu'aucune délégation n'a soulevé de points sous "Divers".
- b) DK confirme cela.

CLÔTURE DE LA SESSION

- a) Maroc conclut par quelques mots :
- b) Maroc donne la parole à la partie européenne pour des paroles de clôture éventuelles.

PARTIE INFORMELLE DE LA REUNION

Point 5 : Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun (dîner 18h30 à 20h)

Sahara

- a) Maroc introduit
- b) DK répond

Intégration régionale au Maghreb/UMA

- a) Maroc introduit
- b) Commission répond

Situation dans la région sahélo-saharienne

- a) Maroc introduit
- b) DK répond

Union pour la Méditerranée

- a) Commission introduit
- b) Maroc répond

Processus de Paix au Moyen-Orient

- a) Maroc introduit
- b) DK répond

Sujets régionaux (Libye ; Tunisie ; Syrie)

- a) Commission introduit (pour le Libye et la Tunisie)

b) DK introduit (pour la Syrie)

b) Maroc répond

Coopération dans le cadre des Nations Unies

a) Maroc introduit

b) DK répond

ELÉMENTS DE LANGAGE

MOT DE BIENVENUE

- Le Royaume du Maroc se félicite de la tenue de la 10^{ème} session du Conseil d'Association avec l'Union européenne qui traduit la volonté des deux parties à poursuivre le renforcement de ce Partenariat stratégique selon une cadence soutenue.
- A cet égard, je saisis cette occasion pour saluer ici la présence de M. Villy Søvndal, Ministre des Affaires Etrangères du Danemark qui représente Mme la Haute Représentante Catherine Ashton, ainsi que le Commissaire Mr Stefan Füle, les membres de la délégation européenne et les Représentants des Etats membres.
- Cette session du Conseil d'Association est d'autant plus importante qu'elle se tient dans un contexte particulier, au lendemain d'une nouvelle dynamique de réformes politiques ambitieuses au Maroc couronnées par l'adoption de la Constitution, et la mise en place d'un nouveau gouvernement issus des élections démocratiques.
- Ce gouvernement qui s'est attelé depuis sa mise en place à encourager une réactivité positive du Maroc à son environnement régional et international a fait de sa relation stratégique avec l'Union européenne un des axes prioritaires de son mandat.
- Les profondes mutations qu'a connues le Sud de la Méditerranée, ainsi que l'attention portée par l'Union européenne à l'égard de cette région, confortent notre ambition et notre volonté commune de faire de cette relation un véritable levier pour relever les défis politiques, économiques et sociaux auxquels sont confrontées les deux parties.
- Pour sa part le Maroc, fort des acquis d'une relation à la fois dense et multidimensionnelle demeure engagé en faveur de l'enrichissement permanent et continu de son Partenariat avec l'UE sur la base des valeurs partagées, de l'appropriation commune, du respect mutuel et des intérêts communs.
- Notre réunion d'aujourd'hui nous permettra de dresser un bilan de la mise en œuvre du Statut avancé aussi bien sur le plan politique qu'aux niveaux économique et humain et de convenir des prochaines étapes pour la définition de nouvelles perspectives pour notre cadre partenarial.
- Je suis persuadé que notre Partenariat qui a atteint un niveau très élevé de confiance et de maturité se développera davantage à travers l'adoption de nouvelles initiatives ambitieuses et novatrices en vue d'assurer un avenir meilleur aux futures générations des deux parties.

SITUATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE AU
MAROC

SITUATION POLITIQUE AU MAROC

- Le Maroc poursuit de manière volontaire et sereine la réalisation de réformes visant la consolidation de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance ainsi que la cohésion sociale, confortée par la réforme constitutionnelle large, audacieuse et avant-gardiste initiée par Sa Majesté le Roi Mohammed, le 09 mars 2011.
- La nouvelle Constitution, adoptée le 01 juillet 2011, par voie référendaire, vient consolider les choix de modernisation du Maroc à travers la constitutionnalisation de l'amazighité, la garantie de l'indépendance de la justice, la consolidation du principe de séparation et d'équilibre des pouvoirs, la consolidation de la moralisation de la vie publique, et la constitutionnalisation des instances en charge de la bonne gouvernance, des droits de l'Homme et de la protection des libertés.
- Le Maroc a pu ainsi franchir une nouvelle étape dans son évolution politique avec la tenue des élections législatives anticipées du 25 novembre 2011, dont le bon déroulement a été salué par les différents observateurs nationaux et internationaux, notamment ceux de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.
- Ces élections ont permis l'émergence d'une nouvelle élite politique du pays à travers son rajeunissement et le renforcement de la représentation féminine.
- Elles ont permis également la constitution d'une Chambre des Représentants forte et dynamique, apte à jouer pleinement ses prérogatives, conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution qui en fait un véritable outil à la fois pour légiférer et contrôler l'action publique.
- Le Gouvernement, dont le chef est issu du parti majoritaire, a adopté un programme de travail basé sur la poursuite du chantier de consolidation de l'Etat de droit, de la régionalisation avancée et de la bonne gouvernance, garantissant la dignité, les droits, les libertés et la sécurité, sur la base d'une citoyenneté active et responsable, ainsi que le parachèvement du processus d'édification d'une économie nationale forte, diversifiée et génératrice de richesses et d'emploi et garantissant une justice sociale.
- Le nouvel exécutif qui s'est attelé depuis sa mise en place à encourager une réactivité positive du Maroc à son environnement régional et international a fait de sa relation stratégique avec l'UE un des axes prioritaires de son mandat.
- Par ailleurs, le Maroc poursuit son engagement dans la mise en œuvre du chantier relatif à la promotion d'une nouvelle gouvernance territoriale. La constitutionnalisation de ce chantier constitue un prélude à la mise en place d'un modèle marocain d'une régionalisation avancée.

- S'agissant de la réforme globale et approfondie de la Justice, chantier prioritaire du gouvernement, la nouvelle Constitution érige ce pouvoir en véritable autorité indépendante à même d'assurer la sécurité juridique et l'égalité de tous devant la loi. A ce sujet, le Maroc appelle au renforcement de l'appui apporté par l'Union européenne dans ce domaine.
- Le Maroc poursuit son action en matière de protection et de promotion des droits de l'Homme, notamment, à travers la constitutionnalisation du Conseil national des droits de l'homme, doté de commissions régionales, et de l'Institution du Médiateur dont les compétences, l'indépendance et l'effectivité ont été renforcées. La création d'une Délégation Interministérielle aux Droits de l'homme vient renforcer ce dispositif.
- Confirmant sa détermination à lutter contre la corruption, le Maroc a procédé à la constitutionnalisation de l'Instance Nationale de Probité et de Lutte contre la Corruption et a inscrit cette question parmi les priorités de son programme gouvernemental.
- Ce processus de démocratisation continue s'est enrichi par des conditions favorables à l'émergence d'une société civile dynamique qui a connu un essor sans précédent et qui se traduit par des milliers d'associations œuvrant dans tous les domaines en contribuant à l'élaboration et l'évaluation de l'action publique.
- Convaincu des vertus de l'approche participative et de l'appropriation dans la dynamique de réforme qui est la sienne, le Maroc s'est doté, depuis le 21 février 2011, d'un Conseil Economique et Social (CES).
- Dans le même sillage, le Maroc a déployé d'importants efforts en faveur des jeunes pour les impliquer dans la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays. Dans ce sens, il a été procédé à la création du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative.
- Tenant compte de la richesse et de la diversité culturelle du Royaume du Maroc, la nouvelle Constitution consolide les acquis linguistiques et identitaires des citoyens, notamment en matière de protection et promotion des langues nationales et officielles, suite à la constitutionnalisation de la langue amazighe et la création d'un Conseil national des langues et de la culture marocaine.
- Le Maroc entend mettre à profit ces réformes en vue de promouvoir les valeurs d'ouverture et de tolérance. Aussi, un intérêt est-il accordé au respect des libertés individuelles et collectives, via une restructuration du champ religieux et une libéralisation de la presse et du secteur audiovisuel. Dans ce sens, un Conseil national de la presse sera mis en place prochainement qui devrait se pencher sur la réforme du Code de la presse.

- Ainsi, conscient du rôle de l'élément humain en tant que locomotive et finalité du progrès économique, le Maroc poursuit, résolument, sa marche vers la construction d'un modèle de société moderne, démocratique et solidaire, grâce aux choix stratégiques et judicieux qu'il a adoptés à travers l'INDH, l'amélioration de la représentativité de la femme, les politiques sociales sectorielles, en matière, d'éducation et de formation et de santé. A cet égard, la mise en œuvre du RAMED, depuis le 9 avril dernier, permettra la généralisation de l'accès aux soins de santé pour les citoyens les plus démunis.
- Ces actions et initiatives, dont les retombées sont concrètes et visibles, se sont développées dans le cadre d'une adhésion active de toutes les composantes politiques, économiques et associatives du pays, et ont bénéficié d'une interaction active avec les partenaires internationaux du Royaume, et en particulier l'Union Européenne, qui accompagne cette dynamique de développement tous azimuts mise en œuvre par le Maroc.
- Ce processus de réformes, initiées par le Royaume, conforte sa position en tant que partenaire crédible et respecté au sein du concert des nations, sur le plan bilatéral, régional et international.
- Le défi aujourd'hui pour le Maroc est de mettre en œuvre cette nouvelle constitution ambitieuse, notamment à travers la préparation et l'adoption des lois organiques prévues par ladite constitution.
- Le Maroc, qui œuvre actuellement pour la réalisation de cet objectif, compte bien évidemment sur l'appui de l'UE pour l'accompagner dans ce processus important.
- Le Maroc, convaincu du partenariat stratégique qui le lie à l'Union européenne, demeure persuadé que celle-ci trouvera dans l'expérience marocaine une parfaite illustration des principes directeurs de sa politique de voisinage révisée, basée sur « le plus pour plus » et « la différenciation ».

SITUATION ECONOMIQUE DU MAROC

- L'évolution démocratique est allée de pair avec les réformes économiques et sociales au Maroc.
- Dans ce cadre, un certain nombre d'actions et réformes ont été entreprises par les pouvoirs publics en vue d'accélérer la croissance économique, de mieux intégrer le Maroc à l'économie mondiale, d'améliorer le profil des finances publiques, de renforcer la résilience de l'économie nationale, d'appuyer le secteur privé et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.
- Plusieurs actions et réformes à caractère structurel ont été entreprises en vue d'inscrire le pays dans une voie de croissance forte et durable. En effet, conscients de l'intensité croissante de la concurrence sur les marchés mondiaux, de l'ampleur des défis auxquels il a à faire face, le Maroc a entrepris d'importantes réformes structurelles en vue d'accélérer la mutation de notre propre économie. Les objectifs arrêtés sont les suivants: entrer hardiment dans la nouvelle économie mondiale de la connaissance et du savoir, améliorer la compétitivité de notre tissu productif et favoriser un développement humain soutenu en faisant face aux défis du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion.
- Pour ce faire, la stratégie menée par les pouvoirs publics est axée sur le renforcement de l'intégration du Maroc à l'économie mondiale, sur la promotion du secteur privé, sur le lancement d'importants programmes structurants (TangerMed, TGV, Plan Solaire, Plan Maroc Vert, Plan Emergence, Halieutis etc.) et sur la mise en œuvre d'une politique territorialisée de développement et sur la mise en place d'une stratégie de développement social volontariste (INDH).
- L'actualité économique et financière brûlante que nous connaissons m'amène à souligner que le Maroc a réalisé des réformes économiques et sociales importantes menées sans perdre de vue la nécessité de préserver les équilibres macroéconomiques qui demeure une préoccupation majeure des pouvoirs publics.
- Bien que soumis aux effets de la crise économique mondiale, le Maroc a pu alimenter sa capacité de résilience et son potentiel de croissance grâce aux fondements rénovés de son modèle économique.
- Ainsi, le Maroc a pu accéder et maintenir son économie sur un nouveau palier de croissance avec une croissance de l'ordre de 4,9% en 2011 (contre 3,7% en 2010), 4,2% pour la période 2007-2010 après 3,8% pour 1999-2005 et 3,2% pour 1990-1998.
- Le Maroc a pu également bénéficier de la contribution positive des éléments de la demande intérieure à la croissance économique et a fait de l'investissement public un levier important pour soutenir cette croissance (l'investissement public entre 2007 et 2010 a été doublé, passant de 83,9 à 162,3 milliards de dirhams) et assurer un développement territorial équilibré.

- L'économie marocaine reste néanmoins confrontée à certains défis résidant essentiellement dans la faiblesse de la productivité et du rythme de croissance de certains secteurs, le creusement du déficit commercial et l'ampleur des charges au titre de la compensation.
- Toutefois, il convient de souligner que des avancées importantes ont été réalisées en matière de compétitivité, de stabilité macroéconomique, de développement du marché financier, en particulier ainsi que de réformes et stratégies sectorielles facilitant la pratique des affaires et de liberté économique.
- A cet égard, le Maroc poursuit de manière active la mise en œuvre de ses multiples stratégies sectorielles, le Pacte national d'émergence industrielle (2009-2015), la Stratégie « Maroc Numeric », Plan Rawaj 2008-2012, « Maroc Export Plus », « Vision 2020 » du tourisme, la Stratégie nationale de développement de la logistique 2010-2015 ainsi que la Stratégie « Halieutis ».
- Le Maroc s'attelle à la mise en œuvre du Plan Maroc Vert relatif au secteur agricole dont les résultats conjugués aux opportunités offertes par l'Accord agricole entre le Royaume et l'Union Européenne permettront le développement de ce secteur vital de l'économie marocaine.
- S'agissant de sa Stratégie énergétique, dont le 1er Plan d'action à court terme arrive à échéance en 2012, le Maroc salue l'accompagnement de l'UE au développement du secteur des énergies renouvelables et l'intégration du Maroc au marché énergétique européen.
- En matière de promotion de l'emploi productif, le Maroc poursuit ses efforts en matière de lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi des jeunes à travers la mise en œuvre des trois programmes actifs du marché du travail, IDMAJ « insertion », TAEHIL « Qualification », Moukawalati « Mon entreprise ».
- Il est à souligner que le gouvernement accorde une importance cruciale au développement économique du pays. Ainsi, le programme du gouvernement prévoit la poursuite de la construction d'une économie forte, diversifiée et concurrentielle qui permet la création de la richesse et de l'emploi. Elle se veut également une politique économique garante de la répartition des fruits de la croissance, et ce à travers :
 1. Le renforcement de la gouvernance économique et financière ainsi que la préservation des équilibres macro économiques et le financement de l'économie ;
 2. L'amélioration des secteurs productifs qui ont un effet positif sur l'emploi et le développement du monde rural ;
 3. La gestion durable et responsable de l'environnement et des ressources naturelles ;
 4. L'amélioration de l'économie sociale et solidaire et le soutien aux petites et moyennes entreprises ;
 5. Le renforcement des infrastructures et de la logistique ainsi que la mise à niveau des ressources humaines en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale.

**SITUATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS
L'UNION EUROPÉENNE**

POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE

Le Maroc a suivi avec un grand intérêt les discussions qui ont eu lieu au sein des Institutions de l'UE sur la révision de la Politique européenne de voisinage.

Il a salué la démarche inclusive adoptée par l'UE en associant les pays voisins à la réflexion menée dans ce sens. Ainsi le Maroc a contribué de manière positive et constructive à ce processus à travers un « non paper » qui a dressé les orientations majeures que le Maroc souhaite poursuivre dans le cadre de cette coopération.

Le Maroc, qui a salué la réponse politique de l'UE envers le sud de la Méditerranée dans le cadre de la Politique européenne de voisinage révisée, considère que les objectifs de cette initiative convergent avec l'esprit du Statut avancé entre le Maroc et l'UE.

Toutefois, il estime nécessaire de conférer au principe de conditionnalité « more for more » une dimension positive et constructive plus large menant vers un pacte contractuel entre partenaires animés d'une volonté commune de progrès, partageant leurs objectifs et leurs efforts en toute solidarité, complémentarité et réciprocité.

Il serait opportun de mettre en œuvre les mesures adoptées par l'UE dans ce cadre, selon une approche équilibrée et en mobilisant les instruments et les moyens nécessaires en vue d'atteindre les objectifs escomptés.

Le Maroc s'est d'ores et déjà inscrit dans cette logique dans le cadre des discussions sur le plan d'action pour la mise en œuvre du Statut avancé.

CRISE ÉCONOMIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE

- La situation politique et économique dans l'Union européenne est marquée par la crise économique et les débats autour des fondamentaux de l'UE.
- Sur le plan politique, une éventuelle révision pourrait se confirmer et les dissensions entre les Etats membres pourraient conduire à une Europe à plusieurs vitesses, compte tenu de la capacité des Etats membres à intégrer les nouvelles dispositions en matière de gouvernance économique.
- Le Maroc suit avec intérêt l'évolution de la situation économique dans certains pays européens et ses implications sur l'Union européenne, mais également sur l'économie mondiale.
- Le Maroc reste vigilant devant la situation économique qui prévaut dans les pays européens partenaires vu l'interdépendance de notre économie à celle de l'Union Européenne.
- La croissance faible, voire la récession de la zone euro, se traduit par des baisses au niveau de la demande extérieure adressée au Maroc, des transferts des MRE, des recettes

touristiques, des flux d'investissements directs étrangers et des effets négatifs sur certains secteurs de l'économie marocaine (immobilier, tourisme, transport maritime, etc.). De même la crise de l'euro, monnaie à laquelle est ancrée le dirham, et sa dépréciation face au dollar peut impacter négativement la compétitivité du Maroc.

- Néanmoins, le Maroc reste confiant dans la capacité de l'Union européenne à dépasser cette phase, et souhaite que celle-ci reste, malgré la conjoncture difficile, lucide, ambitieuse et généreuse à l'égard de son voisinage.
- Le renforcement de la coopération avec ses pays voisins est un gage de sécurité et de stabilité pour l'Europe.

ETAT DES RELATIONS MAROC-UE

RÉUNIONS DES STRUCTURES DE TRAVAIL

- Les échanges constructifs et réguliers entre les deux parties ainsi que le caractère de plus en plus opérationnel des structures chargées de la mise en œuvre de l'Accord d'Association, du Plan d'action voisinage et du Statut Avancé ont marqué l'agenda bilatéral en 2011.
- Un bilan positif des réalisations depuis la tenue du dernier Conseil d'association et une forte détermination à faire de cette structure (Conseil d'Association) le cadre approprié pour la concrétisation des perspectives futures de ce Partenariat.
- Les différents organes de mise en œuvre ont ainsi tenu leurs réunions selon l'agenda arrêté par les deux parties.

CONCERTATIONS POLITIQUES

- Les consultations politiques se sont poursuivies entre le Maroc et l'UE à tous les niveaux aussi bien dans le cadre bilatéral que sur le plan multilatéral..
- La 6^{ème} session du Dialogue Politique Renforcé tenue, en décembre 2011 à Rabat, et les consultations politiques entre le Maroc et le Service Européen pour l'action Extérieure (SEAE) tenues, en juin 2011 à Bruxelles, ont permis d'avoir un échange de vues franc et constructif sur les questions politiques d'intérêt commun.
- L'invitation de Monsieur le Secrétaire Général du MAEC à aux réunions avec les ambassadeurs du COPS a permis de constater une convergence de vues concernant plusieurs questions régionales et internationales d'intérêt commun. Les Ambassadeurs du COPS ont exprimé un vif souhait de poursuivre le dialogue qui s'est avéré très utile pour échanger des informations et explorer les possibilités de coopération entre les deux parties.
- La multiplication des consultations entre le Maroc et l'UE dans le cadre des Institutions multilatérales, notamment aux organes des Nations Unies à Genève et à New York.
- Les visites au Maroc de plusieurs responsables européens illustrent la volonté des deux parties à pérenniser un dialogue permanent, direct et ouvert entre le Maroc et les différentes Institutions européennes dans une même perspective de prospection de nouveaux créneaux pour ce partenariat et l'assurance dans ses mécanismes.
- A cet égard, il y a lieu de saluer l'intérêt manifesté par plusieurs hauts responsables européens à l'occasion de leur visite au Maroc notamment le Président du Parlement Européen, Monsieur Martin Schulz, du Commissaire européen à l'Elargissement et à la PEV, Monsieur Štefan Füle, et du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Monsieur Jagland Thorbjorn,

MAROC-CONSEIL DE L'EUROPE

- Le Maroc a entrepris également un processus de rapprochement avec le Conseil de l'Europe qui a été couronné par l'octroi Parlement Marocain du Statut de « Partenaire pour la démocratie » auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. L'élargissement de cette coopération multiforme se poursuivra à travers la conclusion demain d'un Plan d'action de la Coopération tripartite Maroc-UE-Conseil de l'Europe pour les 3 prochaines années.

RÉALISATIONS SECTORIELLES AU COURS DE L'ANNÉE 2011

- Le Parlement Européen a adopté trois accords importants pour le Maroc :
 - l'Accord de libéralisation des échanges de produits agricoles et de la pêche entre l'UE et le Maroc permettant d'améliorer le volume des exportations agricoles marocaines vers le marché européen ;
 - le Protocole additionnel relatif aux principes généraux de la participation du Royaume du Maroc aux programmes de l'Union favorisant une coopération élargie et un meilleur rapprochement avec les pratiques et normes européennes;
 - l'Accord établissant un Mécanisme de règlement des différends en matière commerciale, une garantie juridique supplémentaire permettent d'assurer le respect de l'application des engagements commerciaux des deux parties issus de l'Accord d'Association.
- Conscient, ainsi, du rôle positif que peut insuffler le Parlement Européen à la dynamisation des relations entre les deux parties, il serait opportun d'approfondir les discussions, au sein de la Commission Parlementaire Mixte Maroc-UE, sur les questions relatives aux intérêts nationaux, et multiplier les créneaux de communication politique et économique, en assurant la visibilité et la cohérence nécessaires en conformité avec les recommandations du document conjoint du Statut Avancé.
- Le Maroc s'engage à poursuivre la mise en œuvre du Document Conjoint sur le Statut Avancé, adopté en octobre 2008.
- Dans le cadre du rapprochement de cadre législatif marocain à l'acquis communautaire, une approche « graduelle et séquencée » a été adoptée a fin de faire face à l'ampleur des contraintes qui découleront de cette convergence réglementaire.
- Cette année a été marquée par l'entrée en vigueur de la Zone de Libre Echange entre les deux parties, depuis le 1^{er} mars 2012, dans la démarche évolutive du Partenariat Maroc-UE, amorçant par là, le début d'une nouvelle étape empirique pour davantage d'accès aux marchés marocain et européen à travers la création future d'une Zone de Libre Echange globale et approfondie dont l'esprit même est l'intégration poussée de l'économie marocaine à celle de l'UE.

- Le Maroc apportera une contribution fructueuse au Dialogue sur la Migration, la Mobilité et la Sécurité à travers une approche équitable, adaptée aux besoins et attentes respectives des deux parties. Il se félicite de l'initiative de l'UE de lancer le même dialogue avec trois pays voisins sud-méditerranéens.
- Les négociations en vue de parvenir à une approche mutuellement bénéfique sur la libéralisation du Commerce des Services et le droit d'établissement et sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA) permet de renforcer davantage l'arsenal juridique de la coopération entre le Maroc et l'Union Européenne dans les domaines de promotion des investissements, de compétitivité des entreprises, de consolidation des pratiques libérales et de l'élargissement de la taille de marchés.

NOUVEL INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE

- Le Maroc note avec satisfaction le projet de Règlement pour un nouvel Instrument Européen de Voisinage, qui devrait atteindre 18 milliards d'euros pour l'exercice financier 2014-2020. Il souligne le caractère important du principe du « more for more » et de facto la nécessaire prise en considération des paramètres de répartition tels que la capacité d'absorption, la spécificité des relations et les ambitions futuristes de chacun des pays.
- Dans ce sens, il appelle la partie européenne à appuyer et accompagner ses réformes et chantiers structurants. Cet accompagnement et cet appui devraient traduire le niveau élevé de la capacité d'absorption dont le Maroc a fait montre depuis plusieurs années et qui le place au premier rang des pays du voisinage, ainsi que la qualité de la bonne gouvernance qui préside à la mise en œuvre, par le Maroc, des projets et programmes bénéficiant des financements communautaires.
- Le Maroc salue également la signature de la Convention de financement du programme 'Réussir le Statut Avancé'. Les axes développés dans ce programme, appuyé par l'UE, permettront de poursuivre la mise en place d'une relation bilatérale concrète et équilibrée.
- Aussi, il note avec satisfaction l'Aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive (SPRING) en faveur de la région méridionale relevant de la PEV, pour davantage d'engagement de la part de l'UE dans l'accompagnement des processus de réformes des pays du voisinage.
- Par ailleurs, le Maroc réitère sa demande d'accéder à de nouveaux moyens de financement communautaires dans le cadre des prochaines perspectives financières, afin de lui assurer un accompagnement optimal dans la logique de la politique régionale et des fonds de cohésion de l'Union Européenne.

RELATIONS COMMERCIALES

- Evolution des échanges commerciaux

- Depuis la mise en œuvre de l'Accord d'Association en mars 2000, nos échanges commerciaux ont connu une évolution moyenne de l'ordre de 6,40%, avec 21 Milliards € en 2010, contre 13,54 Milliards € en 2000. Toutefois, il est à noter la baisse volume global des échanges commerciaux enregistrée en 2009, avec 18.81 Milliards € contre 23.01 Milliards € en 2008 (-19%).
 - A partir de 2010, les échanges commerciaux ont renoué avec la croissance (+10.89 % par rapport à 2009). Cette hausse est liée aussi bien à celle des importations (+6.09 %) que celle des exportations (+19,79 %).
 - Cette tendance s'est confirmée en 2011 :
 - Le volume global des échanges a enregistré une hausse de l'ordre de 12,37% par rapport à 2010, en s'établissant à 23,69 Milliards €, contre 21 Milliards € en 2010. Cette situation est liée aussi bien à la hausse des exportations (+8,79%) que celle des importations (+14,56%).
 - La part de l'UE dans notre commerce extérieur au titre de 2011 est de l'ordre de 50,41% (47,2 % au niveau des importations et 57,2 % au niveau des exportations).
 - En 2011, le déficit commercial avec l'UE s'est creusé davantage au détriment du Maroc, avec 6 Milliards €, contre 5 Milliards € en 2010, et 1,30 Milliards € en 2000. Ceci s'est traduit par une détérioration du taux de couverture qui s'était établi à 57,8%, contre 61% en 2010 et 83% en 2000.
 - Nos exportations sur le marché communautaire sont marquées par une évolution fluctuante mais surtout lente, passant de 6,11 Milliards € en 2000 à 8,68 Milliards € 2011.
 - Nos importations ont, quant à elles, connu une croissance soutenue depuis 2000, elles sont passées de 7.39 Milliards € en 2000, à 15 Milliards € en 2011.
-
- Accès au marché
 - La facilitation de l'accès au marché de l'UE des produits industriels marocains dans la mesure où le Maroc est en train d'entreprendre les démarches nécessaires pour conclure l'Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACCA) dans les secteurs d'intérêt commun.
 - Négociations sur le commerce des services et le droit d'établissement
 - La libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement devra prendre en considération la dimension développement et permettre d'intégrer l'économie marocaine à l'économie européenne. Elle devra être progressive et asymétrique en faveur du Maroc, au regard de son niveau de développement tant global que par secteur et sous-secteur.

- Au regard des flux croissant d'investissement entre les Parties, dans les domaines autres que les services l'accord devra couvrir un nombre substantiel de secteurs et prévoir un traitement non-discriminatoire substantiel.
- Concernant l'établissement, l'accord devra offrir une libéralisation substantielle des conditions d'établissement et l'élimination des limitations à la présence commerciale.
- Dans le domaine du mouvement des personnes physiques, l'accord devra prévoir une extension substantielle de la couverture sectorielle, l'amélioration des opportunités d'accès au marché, ainsi que l'assouplissement des procédures d'obtention de visa et de reconnaissance mutuelle des diplômes afin de ne pas compromettre les avantages accordés pour les secteurs libéralisés.
- Pour la fourniture de services contractuels et professionnels indépendants, l'Accord devra prendre en considération les professions dont le savoir-faire et l'expertise ne sont pas nécessairement sanctionnés par un diplôme universitaire à travers la reconnaissance des qualifications professionnelles.
- Accord de Libre Echange Approfondi et Global
 - Les négociations relatives à la conclusion d'un Accord de libre-échange Approfondi et Global avec l'UE devraient prendre en considération la dimension développement et les priorités réglementaires des partenaires du Sud de la Méditerranée.
 - L'intégration approfondie avec l'UE est un projet ambitieux qui s'inscrit sur le long terme et donc devrait marquer une rupture avec le type de partenariat actuel de manière à le hisser à un niveau stratégique qui prenne en considération le degré de développement de nos pays.
- Feuille de route EUROMED : Afin de donner un contenu concret au mécanisme de facilitation du commerce et d'investissement qui permettra de rehausser le niveau des échanges et d'investissement entre les pays de la zone, le Maroc réitère les propositions suivantes :
 - Garantie d'un seuil minimum d'informations disponibles sur le futur portail, afin de ne pas vider le mécanisme de son contenu;
 - Fixation des échéances pour que tous les pays puissent souscrire à un seuil minimum d'informations disponibles sur le portail ;
 - Tenue de réunions régulières entre les points focaux de chaque pays méditerranéens et la partie européenne.
 - Assistance technique et financière de l'UE pour concrétiser la mise en œuvre du portail.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU STATUT AVANCÉ

- Les deux parties ont accompli des progrès considérables vers la finalisation du «Plan d'action pour la mise en œuvre du Statut avancé», Instrument très ambitieux qui témoigne de la maturité des relations entre le Maroc et l'Union européenne et de la volonté des deux parties de poursuivre le processus de consolidation de leur Partenariat singulier.
- Le Plan d'action, constitue la feuille de route pour la coopération entre les deux parties durant les cinq prochaines années dans les domaines politico diplomatique, économique, commercial, social, culturel et humain.
- La mise en œuvre de ce Plan d'action insufflera une nouvelle dynamique aux relations entre le Maroc et l'Union européenne, renforcera l'agenda de la coopération entre les deux parties et enrichira les différentes structures de travail bilatérales qui seront appelées à se réunir selon une cadence davantage soutenue.
- Les deux parties s'accorderont dans les prochains jours sur les actions prioritaires à mettre en œuvre à court terme en tenant compte des priorités du gouvernement marocain et de l'équilibre entre tous les domaines couverts par le Plan d'action.
- Pour sa part, le Maroc confirme son engagement à œuvrer en faveur de la réalisation des objectifs arrêtés d'un commun accord dans le cadre dudit Plan d'action selon une approche graduelle et équilibrée avec la contribution de tous les acteurs institutionnels et non gouvernementaux.
- Le Maroc forme le vœu de voir l'Union européenne, toutes institutions confondues, s'engager dans la concrétisation des engagements mutuels selon le principe de l'appropriation commune et apporter un appui financier conséquent au Maroc qui soit à la hauteur des ambitions affichées par les deux parties.
- Le présent Plan d'action soutiendra l'objectif d'un rapprochement optimal entre le Maroc et l'Union européenne et d'une intégration plus forte des structures politique, économique et sociale marocaines à celles de l'UE, notamment à travers le renforcement et l'institutionnalisation du dialogue politique et la création d'un Espace Economique Commun.
- Cet approfondissement des relations entre le Maroc et l'UE permettra de préparer les deux parties pour franchir une nouvelle étape importante de l'établissement d'un «Partenariat Privilégié » mutuellement bénéfique.
- Il est fondamental d'engager parallèlement à la mise en œuvre dudit Plan d'action des discussions en vue de définir les contours du futur cadre juridique qui remplacera l'Accord d'association.

QUESTIONS POLITIQUES

QUESTION DU SAHARA MAROCAIN

- Le Maroc est animé par une forte volonté de contribuer de manière effective à une solution novatrice allant au-delà des voies classiques pour sortir la question du Sahara marocain de l'impasse, et déplore que les autres parties campent sur des positions archaïques et obsolètes ;
- L'initiative d'autonomie pour la région du Sahara, présentée par le Maroc en avril 2007, suite aux appels du conseil de sécurité de l'ONU et de la communauté internationale, permet un règlement définitif de ce différend régional artificiel, et s'inscrit dans le cadre des résolutions du conseil de sécurité de l'ONU, qui a qualifié dans ses six résolutions, adoptées les efforts la sous-tendant de « réaliste et crédible » ;
- L'initiative d'autonomie, qui permet aux populations de la région du Sahara de gérer leurs affaires locales dans le cadre de l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du Maroc, est ouverte à la discussion et à l'amélioration et elle est la seule et unique voie pour parvenir à une solution mutuellement acceptable ;
- La 9 réunion informelle, organisée du 11 au 13 mars 2012, a été l'occasion pour le Maroc de souligner l'impératif de donner la chance à l'approche novatrice des Nations Unies et qu'il s'investit dans cette démarche parallèle pouvant apporter un éclairage nouveau et faire évoluer le dossier à la faveur de la contribution des représentants respectés et légitimes de la population ;
- Le Maroc a insisté, à cet égard, sur la nécessité de faire participer aux prochaines réunions les représentants légitimes et crédibles des provinces du sud et en dehors, afin qu'ils puissent apporter leur contribution et réfléchir à un règlement définitif à ce différends régional artificiel ;
- Ce round a été également l'occasion pour le Maroc de souligner l'évolution de sa position de ses lignes initiales à travers l'Initiative marocaine d'autonomie et de rappeler son caractère légitime et sa conformité à la légalité internationale, tels que soulignés par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- Le Maroc a regretté que le recensement de la population des camps de Tindouf, qui est un droit humain inaliénable et imprescriptible, et une exigence aussi bien du Maroc que de la communauté internationale et du Conseil de sécurité, dans sa résolution 1979 (2011), ne soit pas encore mis en œuvre. Il a réitéré de nouveau son appel à la communauté internationale et à l'Algérie, en tant que pays hôte, d'appliquer d'abord et avant tout le droit humanitaire international, notamment l'organisation et l'enregistrement des populations vivant dans les camps de Tindouf, en Algérie ;

- Il a dénoncé, d'autre part, le reniement du polissario de ses engagements sur l'examen de la question des droits de l'homme que lui-même avait réclamé et que le Maroc avait accepté, fort de son arsenal juridique en matière des droits de l'homme ;
- Le Maroc réitère sa disponibilité à coopérer avec les autres parties, ainsi qu'avec le Secrétaire Général de l'ONU, pour parvenir à une solution politique définitive et négociée. À cet effet, le Maroc réaffirme son engagement, de bonne foi et avec détermination, en vue de contribuer efficacement à la promotion et le succès d'une solution négociée et consensuelle ;
- Le Royaume du Maroc souhaite que les autres parties soient animées par la même volonté de mettre fin à ce différend et de combiner les efforts en faveur de la construction d'un Maghreb prospère et démocratique, acteur actif de la solidarité africaine et interlocuteur crédible des différents partenaires de la région ;
- Le Maroc engage les autres parties à tirer profit du climat politique positif dans la région, à la lumière des mutations profondes nées du printemps arabe, et de la nouvelle dynamique dans les relations maghrébines, notamment le rapprochement entre les deux pays voisins ;
- Cette nouvelle donne régionale exige de toutes les parties au différend autour de la question du Sahara à changer leur perception et à adopter une nouvelle approche.

UNION DU MAGHREB ARABE (UMA)

I – Un environnement propice pour relever les nouveaux enjeux et défis

- Le Maghreb est entré dans une nouvelle ère, porteuse de défis et d'espérance ;
- L'UMA est appelé à jouer un rôle clé dans l'accompagnement et la promotion d'actions régionales innovantes favorisant l'émergence d'un espace démocratique apaisé, stable et prospère ;
- Il convient de souligner qu'en 2020 le Maghreb sera un marché de 103 millions de consommateurs et de 112 millions de consommateurs en 2030 ;
- Il y a un besoin impérieux d'obtenir une accélération de la croissance économique, faute de quoi les tensions politiques et sociales au sein des pays de la région pourraient créer d'importants facteurs de déstabilisation régionale ;
- Le coût du non Maghreb est exponentiel et ne concerne pas uniquement les enjeux socio-économiques ;
- Seule une coopération régionale renforcée peut servir de mécanisme efficient pour endiguer le risque concret d'instabilité en Afrique du Nord ;
- Le Maghreb ne peut plus être figé dans des postures d'antagonismes stériles et doit ouvrir la voie au dialogue, à la concertation, à la complémentarité, à la solidarité et au développement ;

II – Un projet concret dans sa mise en œuvre et dans ses objectifs

- Il importe d'insuffler une nouvelle dynamique à l'UMA en construisant sur les acquis et en adoptant une démarche fondée sur les trois D à savoir : « Développement, Démocratie et Défense » ;
- L'UMA a besoin de consolider ses institutions et de jeter les bases d'une union sans cesse plus étroite en éliminant les barrières qui entravent le rapprochement des cinq pays ;
- Ce projet implique une volonté politique sincère et résolue fondée sur une nouvelle approche inclusive et fédératrice ;
- Dans cette perspective, il est nécessaire d'engager une refondation des instances et des mécanismes de fonctionnement de l'UMA avec des instruments novateurs afin d'optimiser les voies et moyens favorisant cette intégration ;
- L'intégration économique et sociale, et la concertation politique dans le cadre du Maghreb, requièrent la mise en place d'une feuille de route globale et contraignante dans ses outils et ses objectifs ;

- Les pays du Maghreb pourraient faire de l'intégration Sud/Sud un catalyseur de croissance et de développement à travers, notamment la mise en œuvre de projets fédérateurs ;
- Le Maroc souhaite fonder une Union du Maghreb Arabe agissante et active aussi bien au niveau régional qu'international ;
- Le Royaume aspire à ce que l'ensemble maghrébin soit un acteur central qui soit en mesure de se positionner, comme l'a décliné SM le Roi Mohammed VI, dans le discours du 6 novembre dernier, en tant que « véritable moteur de l'unité arabe, un partenaire agissant de la coopération euro-méditerranéenne, un facteur de stabilisation et de sécurisation de la zone sahélo-saharienne, et un acteur structurant de l'intégration africaine » ;
- Un Maghreb intégré et prospère représenterait un allié de poids pour l'UE dans la mondialisation, face à la montée de nouvelles puissances comme la Chine, l'Inde et le Brésil et face à l'émergence de pôles régionaux de plus en plus compétitifs ;
- Tout ceci ne s'improvise pas. Ce processus se construit avec l'adhésion de tous les acteurs clefs de la région et notamment avec l'appui de l'UE, dans le cadre de la Nouvelle Politique de Voisinage, de l'Union pour la Méditerranée et du Partenariat de Deauville ;
- Compte tenu de l'adéquation des intérêts Maghrébins et Européens, et de l'impact du développement du Maghreb sur la prospérité de l'Union Européenne, l'instauration d'un partenariat plus équilibré s'impose, sur la base, notamment, d'un contrat de co-développement durable entre les deux rives ;
- Considérant l'impact d'un développement harmonieux du Maghreb sur la sécurité de l'Union Européenne, l'instauration de relations privilégiées avec l'UMA s'impose en mettant en exergue les multiples centres d'intérêts partagés entre l'UE et l'UMA, d'autant que les complémentarités sont évidentes ;
- L'idée de la redynamisation de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) s'impose plus que jamais comme une évidence géographique, une nécessité politique, un impératif socio-économique et un objectif stratégique ;
- En définitive, deux axes d'action sont essentiels :
 - Intensifier les efforts en faveur de la **concrétisation d'un Maghreb uni, démocratique, prospère et fort,**
 - Préserver et consolider le **partenariat euromaghrébin ;**

SITUATION DANS LA RÉGION SAHÉLO-SAHARIENNE

Eléments de l'approche marocaine :

- La lutte contre l'instabilité dans la région Sahélo-saharienne nécessite une approche multidimensionnelle, avec un intérêt particulier accordé à la prévention, et ce au détriment du tout sécuritaire qui a montré ses limites en raison d'une inoccupation accrue de l'espace sahélo-saharien ;
- Une approche inclusive et concertée, assortie d'un esprit volontariste et engagé, s'avère nécessaire pour faire face aux défis multidimensionnels, visant au renforcement de la coopération régionale se traduisant entre autres par un encouragement au rapprochement maroco-algérien ;

A partir de ce constat, le Maroc souligne plusieurs actions essentielles, notamment celles visant à :

- Renforcer la coopération régionale pour limiter les risques d'instabilité et la prolifération d'actes malveillants qui hypothèquent grandement les chances d'émergence d'un espace de coordination et de concertation ;
- Eriger un dispositif décisionnel réactif comme pilier fondamental capable à même de pallier à la capacité de nuisance des ennemis de la stabilité ;
- Développer des approches intégrées de lutte contre les menaces dont le Maroc dispose des compétences avérées ;
- Dénoncer toute ambiguïté sur la responsabilité des Etats sur les zones qui sont sous leur souveraineté, ne pouvant que servir les intérêts des réseaux déstabilisateurs ;
- Mettre un terme à la segmentation des champs qui constitue en elle-même un atout pour les terroristes et les trafiquants ;
- Lever une fermeture des frontières constituant un obstacle à la sécurisation des espaces, puisqu'elle donne libre cours aux trafics en tout genre.

UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

- Le Maroc remercie tous les partenaires euro-méditerranéens pour leur appui à la désignation de M. Fathallah Sijelmasi, à la tête du Secrétariat général de l'Union pour la Méditerranée.
- Le Secrétariat de l'Union devrait être doté de mécanismes techniques adéquats afin d'exercer pleinement ses prérogatives.
- Le Maroc confirme son engagement à œuvrer en faveur du renforcement de l'UpM en tant que cadre partenarial adéquat pour accélérer l'intégration régionale entre les deux rives de la Méditerranée et donner un sens géopolitique à la Méditerranée.
- Ainsi, il est important que les 43 pays membres de l'UpM s'engagent pleinement pour que l'UpM déploie pleinement ses ressorts opérationnels et concrétise les projets structurants convenus à Paris.
- A cet égard, le Maroc prend part activement à toutes les initiatives inscrites dans le cadre de l'UpM : INFRAMED (fonds fiduciaire pour le financement des infrastructures), Plan Solaire Méditerranéen, Fondation de la Femme en Méditerranée, LOGISMEDTA, Université Méditerranéenne de Fès....etc.
- Au même titre, il est primordial que les partenaires euro-méditerranéens appuient concrètement le projet de création d'une université euro-méditerranéenne à Fès.
- Fidèle à ses engagements, le Maroc travaille activement pour la dynamisation des différentes institutions de l'UpM.

PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN ORIENT

Le Maroc, qui a toujours joué un rôle central dans les efforts déployés pour trouver un règlement définitif et global des épineux problèmes du Moyen Orient et que Son souverain préside le Comité Al-Quds, ne cesse de réitérer ses positions de principe sur ce dossier :

- Le Maroc est profondément préoccupé par l'impasse dans lequel se trouvent les négociations de paix, conséquence de la politique expansionniste et irresponsable du gouvernement israélien, ce qui entrave tous les efforts internationaux et régionaux visant à relancer les négociations directes entre les palestiniens et israéliens.
- Le Royaume ne cesse d'appeler la Communauté Internationale à faire preuve de rigueur et d'efficacité afin de créer les conditions idoines pour la reprise du processus de négociations.
- Espère que la position de la communauté internationale en faveur de l'instauration d'une paix globale et juste permettra au peuple Palestinien de retrouver son droit légitime à un Etat indépendant avec Al-Qods Acharif comme capitale.
- Vu que son Souverain préside le Comité Al Qods, le Royaume réitère sa profonde inquiétude et son rejet des pratiques illégales des forces d'occupation israéliennes à Al Qods-Est dans le but d'altérer son aspect légal, démographique et religieux, exhortant le Conseil de Sécurité à assumer pleinement ses responsabilités en obligeant Israël à mettre fin à de telles pratiques.
- En réitérant son attachement indéfectible aux valeurs de paix, de dialogue et de modération, le Maroc insiste sur la nécessité impérieuse de mettre un terme à la logique du fait accompli pratiquée par Israël qui va conduire inévitablement à l'exacerbation des tensions et des sentiments de haine.
- L'impasse du processus des négociations entre israéliens et palestiniens, en dépit des efforts déployés, à cause de l'accélération par Israël de la colonisation Al-Quds et la construction du mur et le blocus à Gaza, alimentent le pessimisme et menacent la stabilité de la région.

PARTENARIAT DE DEAUVILLE

- Le Maroc a été invité à rejoindre le Partenariat de Deauville initié à l'occasion du Sommet du G8 en mai 2011 pour soutenir les pays arabes dans leurs transitions vers des sociétés libres et démocratiques.
- L'invitation du Maroc constitue une reconnaissance et signal fort eu égard au processus exemplaire par lequel notre pays a effectué des réformes politiques, économiques et sociales importantes, dont les acquis ont été consacrés par la nouvelle Constitution.
- Sachant que les objectifs du Partenariat de Deauville coïncident pour l'essentiel avec ceux du « Partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée », lancé par l'Union Européenne et dont le Maroc partage pleinement l'esprit et les buts, l'Union Européenne peut jouer un rôle proactif pour mener à bien cette initiative à la faveur des pays arabes en transition.
- En effet et soit un an après le lancement du Partenariat de Deauville, le Maroc aspire à ce que des mécanismes concrets soient mis en place, afin d'accompagner de manière effective le processus de réformes politiques et économiques dans chaque pays.

SITUATION EN SYRIE

- Depuis les débuts des contestations en Syrie, le Maroc a appelé à respecter les aspirations légitimes du peuple syrien et l'arrêt immédiat du recours à la violence contre les civils.
- Il a œuvré, de concert avec ses frères arabes et ses partenaires internationaux en vue mettre en place des initiatives viables qui permettraient d'arrêter l'escalade de la violence et de satisfaire les revendications des manifestants, tout en préservant la stabilité et l'unité et la souveraineté de la Syrie.
- Pour ce faire, il multiplie ses efforts, aussi bien au niveau de la ligue arabe et le Conseil de Sécurité (en tant que seul membre arabe non permanent) qu'au niveau des autres instances régionales et internationales (réunions du Groupe des amis du peuple syrien et Organismes internationaux des Droits de l'Homme..) pour trouver une solution politique à la crise syrienne dans le cadre du respect de l'unité de la Syrie, de la sécurité de son territoire, de l'arrêt de la violence et du refus d'une intervention militaire.
- L'Action du Maroc est inspirée par des principes fondamentaux, notamment :
 - La nécessité de préserver la stabilité et l'intégrité territoriale de la Syrie et de favoriser une sortie de crise sans intervention militaire étrangère.
 - Mettre un terme à la violence perpétrée par le régime syrien à l'encontre des populations civiles.
 - En tant que seul pays arabe membre non permanent du Conseil de Sécurité, œuvre inlassablement, à travers le dialogue et la concertation avec de nombreux pays influents, pour trouver un règlement pacifique à la question syrienne, sur la base du dialogue.
 - Appui l'application du plan établi par Kofi Annan, Emissaire spécial de l'ONU et de la Ligue arabe sur la Syrie, et entériné par le Conseil de sécurité, pour cesser les hostilités et lancer un dialogue entre les parties.
 - Appelle la Communauté internationales à assumer ses responsabilités au sujet de la situation humanitaire dramatique des civils, victime de ce conflit.
 - Invite les différentes composantes de l'opposition syrienne à concerter ses positions en vue d'offrir une alternative qui répondrait aux aspirations du peuple syrien.

EGYPTE

- Eu égard à l'importance cruciale de l'Egypte dans le Monde Arabe, le Maroc suit avec un intérêt particulier les développements politiques important et historiques que connaît ce pays frère depuis plus d'une année.
- Le Maroc demeure persuadé que la révolution égyptienne s'inscrit dans un contexte de profondes mutations que connaît le Monde arabe, animées par des aspirations légitimes des peuples arabes à une démocratie réelle et un développement intégré.
- Pour ce faire, le Royaume, qui a entrepris depuis plus d'une décennie des réformes politiques et sociales audacieuses et profondes, dans le cadre d'un projet de société démocratique moderne et solidaire:
 - Salue le processus électoral que connaît l'Egypte depuis octobre 2011 à même de doter ce pays frère d'institutions légitimes et crédibles.
 - Accueille avec satisfaction le climat où se sont déroulées ces échéances électorales marquées par la transparence et un taux élevé de participation.
 - Accueille favorablement les mesures prises pour normaliser la vie notamment la levée de l'état de siège.
 - Espère des élections présidentielles qui se tiendront en mai prochain pour élire un Président civil, se déroulent dans des conditions satisfaisantes.
 - Souhaite que l'engagement de remettre le pouvoir à un Président librement élu en juillet 2012, soit honoré.
 - Emet le souhait les travaux de l'Assemblée constituante aboutissent à la rédaction d'une nouvelle Constitution qui saura répondre aux aspirations des différentes sensibilités de la société égyptienne, dans un climat de concertation et de dialogue.
 - Aspire à ce que l'Egypte puisse récupérer sa place au sein de la Communauté arabe et internationale.

PARTENARIAT UE-AFRIQUE

Méditerranéen et africain, le Maroc a une histoire et une géographie qui portent l'empreinte et les gènes d'une mixité humaine prolifique et généreuse qui lui ont valu d'accueillir des destins peu communs partagés entre la souffrance humaine et le rêve de découverte mais qui se retrouvent tous dans la volonté de coexistence et de tolérance.

Au titre de sa volonté d'enrichissement et de rapprochement vers son partenaire européen, le Maroc déploie toute son énergie pour drainer d'autres affluents à sa relation de proximité avec l'Union européenne ; et ce, depuis la genèse même de l'idée d'échange et de dialogue entre groupements du pourtour méditerranéen.

En effet, comme en 1995, à l'occasion de la Conférence de Barcelone, le Maroc s'est inscrit, dès ses débuts, en l'an 2000, lors du Sommet du Caire, dans ce qui allait devenir un modèle de référence dans les partenariats interrégionaux, à savoir le Partenariat Afrique-Union européenne. En contribuant à la formulation de la philosophie de ce processus de dialogue et à la définition du format et des mécanismes qui allaient contenir et orienter les actions concertées de développement humain durable, le Maroc a fait acte d'engagement et de contribution positive.

Il en est, ainsi, le cas de certains Groupes d'experts conjoints, à l'exemple de ceux en charge de la thématique sur le changement climatique, le Commerce et l'industrie ou l'immigration, où le Maroc apporte sa pierre à l'édifice de développement en Afrique.

Aussi, se réjouit-il, et à juste titre, de l'appui financier de l'UE qui touche des secteurs sensibles centrés initialement sur les populations et allant du soutien à la paix et la sécurité en Afrique au changement climatique, à l'énergie, à la sécurité alimentaire, aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), aux problèmes de l'émigration, à l'investissement, la croissance économique et la création d'emplois.

Le chemin pris par les réalisations de notre partenariat donne suffisamment de place et de latitudes au secteur privé et au monde associatif, compléments incontournables d'une action intégrée de développement.

Dans cet esprit, et en droite ligne des résolutions de la Task Force Conjointe, le Maroc est d'avis pour une croissance substantielle des investissements et une intensification des échanges commerciaux, éléments incontournables pour booster le marché de l'emploi des jeunes générations africaines, à partir de l'incidence positive sur le développement économique.

Cependant, le devoir d'amitié, m'intime celui de vous livrer mon sentiment qu'il ne faut pas omettre de vue que certaines initiatives, que je n'hésiterai pas de dire déplacées, sinon malheureuses, tentent de temps à autre, jusque là avec infortune, de détourner le statut et l'opportunité qui leur sont offertes, pour distiller des inconvenances et des amertumes que je qualifierai volontiers d'un autre temps et pour d'autres tribunes.

Le Maroc s'inscrit tout naturellement dans un Partenariat Afrique-UE réussi et fait montre d'entrain et d'altruisme en matière de coopération sud-sud qu'il est prêt à partager, à intensifier et à en élargir l'amplitude. Cependant, il ne peut accepter d'occuper une position subsidiaire, à la limite complémentaire, comme il semble advenir de son rôle dans ce partenariat où il est cofondateur. C'est dire simplement que le Maroc aspire et revendique un rôle à la hauteur de son potentiel et en conformité avec le statut qui est le sien dans ce partenariat eurafricain.

Un rôle d'accompagnement dans la conception, la mise en œuvre et la conduite des thématiques qui fondent ce processus interrégional, pour que le bénéfice des décisions communément arrêtées touche réellement les destinataires sans préjugés ni distinctions.

Africain, sa voix n'a nullement besoin de porte-parole ni d'amplificateur. Elle raisonne et elle est écoutée, quand l'amitié est partage de parole et d'écoute. Elle est entendue quand la prise de conscience dépasse le conjoncturel pour placer le mot et son sens dans le structurel.

POLITIQUE AFRICAINE DU MAROC

- Le Maroc s'est engagé depuis son indépendance dans la voie du raffermissement des ses relations historiques, culturelles et de coopération avec ses frères africains.
- L'action diplomatique marocaine s'est assignée comme objectif stratégique de hisser la coopération avec les pays africains au niveau d'un véritable Partenariat agissant et solidaire.
- Les periplexes Royaux dans les pays africains amis ont ponctué une série d'accords de coopération dans les domaines du développement économique, technique, social, culturel et humain tels que la lutte contre la pauvreté et les maladies, l'agriculture et l'agro-alimentaire, les pêches, l'éducation et la formation, la gestion de l'eau et l'irrigation, les infrastructures de base et l'aménagement urbain, les technologies de l'information, et la gestion financière et les banques.
- L'être humain devant être au centre de toute stratégie de développement, la formation constitue une composante importante et indispensable dans les programmes de coopération du Maroc avec les pays africains Cette politique de coopération relayée par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) consiste à diffuser les connaissances d'excellence accumulées des universités et grandes écoles marocaines auprès des cadres et institutions africaines.
- Le partage des expériences dans les secteurs à forte utilisation des techniques a toujours été une valeur importante dans les relations de coopération du Maroc avec son espace africain. Dans cette optique, et en plus de la coopération purement bilatérale, la coopération triangulaire se présente comme un outil innovant et porteur pour le transfert de l'expertise et du savoir faire aux pays africains frères.
- En matière de paix et de sécurité, le Maroc ne ménage aucun effort pour contribuer à la consolidation de la paix et la stabilité dans notre continent africain. Il a toujours manifesté son soutien aux initiatives des Nations-Unies pour la restauration de la stabilité en Afrique et n'a jamais hésité à mettre des contingents militaires à la disposition des opérations de maintien de paix des Nations Unies, notamment en Afrique. De même le Maroc exprime sa constante disponibilité pour contribuer aux efforts de réconciliation pour ramener par sa médiation la stabilité par le dialogue et la confiance.
- La vision stratégique du Maroc donne une importance croissante au volet économique dans la coopération du Maroc avec les pays africains amis. C'est dans cette perspective que le Gouvernement associe de plus en plus le secteur privé en vue de renforcer les échanges commerciaux et d'augmenter les flux d'investissements du Maroc avec son espace continental.

COOPÉRATION MAROC - UNION EUROPÉENNE À L'ONU

- Le Maroc et l'Union Européenne (UE) entretiennent d'excellentes relations de coopération et de concertation vis-à-vis des priorités du système des Nations unies, basée sur la défense et la promotion du multilatéralisme, de dialogue, et de solidarité ;
- Cette concertation sur les questions multilatérales a été renforcée dans le cadre du dialogue politique renforcé entre les deux partenaires qui prévoit en effet un volet sur et la coordination au sien des instances multilatérales, notamment l'ONU.

1. Le Statut d'observateur octroyé à l'UE aux travaux de l'Assemblée générale de l'ONU :

- Le Maroc a appuyé la résolution sur l'octroi par l'Assemblée générale de l'ONU à l'UE d'un statut d'observateur ;
- Le Maroc considère que ce statut permettra à l'UE d'interagir au mieux avec les travaux de l'Assemblée générale et les questions qui y sont débattues.

2. Questions du désarmement et de non prolifération :

Plusieurs activités concernant le désarmement et la non prolifération ont été menées dans le cadre de la coopération entre le Maroc et l'UE et ont été promues au sein des Nations Unies :

- L'organisation, à Casablanca en février 2011, d'un séminaire régional africain sur la promotion du Traité sur le Commerce des Armes, actuellement en cours de négociation à New York ;
- Promotion conjointe du Code de Conduite de la Haye sur les missiles balistiques lors du séminaire de Paris en juillet 2010 ;
- Appui à certaines résolutions au sein de la 1ère Commission (Armes à sous munitions, Mines anti-personnel, Armes légères et de petit calibre).
- Programme nucléaire iranien.
- Promotion au sien de l'ONU du Centre d'excellence régional NRBC pour les pays africains de la façade atlantique, établi au Maroc, dans le cadre de la coopération Maroc/UE ;
- Appui aux efforts visant l'établissement d'une Zone Exempte d'Armes Nucléaires au Moyen Orient, conformément à la résolution de la 8ème conférence d'examen du TNP en 2010.

3- Questions de sécurité régionale :

- L'appui à la résolution sur la sécurité en méditerranée adoptée annuellement par consensus par l'Assemblée générale ;

- L'intérêt croissant porté aux menaces sécuritaires dans la région du Sahara et du Sahel, qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

4- perspectives futures :

- Le Maroc entend consolider davantage ses concertations avec l'UE sur les questions onusiennes d'intérêt commun ;
- Le Maroc et l'UE doivent capitaliser ce dialogue, en accordant plus d'importance aux questions sécuritaires et de consolidation de la paix, notamment en Afrique ;
- Le Maroc est disposé à poursuivre son dialogue avec l'UE sur ce volet, tenant compte de l'acquis réalisé et les défis qui confrontent les Nations Unies dans les années à venir.

COOPÉRATION ENTRE LE MAROC ET L'UNION EUROPÉENNE DANS LES INSTANCES ONUSIENNES EN CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

- La question de la promotion des droits de l'homme et de la protection des libertés fondamentales sont deux thématiques au sujet desquelles le Maroc et l'Union Européenne ont en partage une vision commune et une approche harmonisée ;
- Cette conviction commune procède d'un triptyque mutuellement inclusif à savoir, que le tout développement durable doit impérativement reposer sur la promotion et la protection des droits de l'homme tels qu'universellement reconnus, que le respect des droits de l'homme sont un choix irréversible et stratégique, et que tout œuvre de développement et de construction institutionnelle se doit d'avoir parmi ses objectifs principaux le renforcement de la protection et la promotion des droits de l'Homme ;
- Cette identité de vue et de vision s'est graduellement renforcée sur le plan pratique, aussi bien dans le cadre du partenariat stratégique qu'au sein des diverses instances internationales, notamment au sein du système onusien des droits de l'homme ;
- Cette conviction commune se manifeste sur le plan international à travers la consultation régulière et solidaire entre les deux parties partenaires aussi bien au sein du Conseil des Droits de l'Homme que lors des réunions de la 3ème Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies;
- Cette solidarité s'est souvent concrétisée à travers le soutien souvent apporté par le Maroc aux diverses initiatives lancées par l'Union Européenne ou par des pays européens;
- A ce propos, il convient de signaler qu'à plusieurs occasions, le Maroc a été le seul pays arabe et africain à coparrainer des projets de résolutions, aussi bien thématiques que spécifiques, et qui ont été quelque peu controversées, voire même parfois incomprises ;
- A titre d'exemple, le Maroc a présenté en septembre 2011 au CDH, en collaboration avec la Suisse et l'Argentine, pour la première fois, une résolution portant sur la création d'une procédure spéciale chargée de la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non répétition.
- Lors de la dernière session du Conseil des droits de l'Homme, le Maroc a été co-auteur ou cosponsor de 6 résolutions présentées au nom de l'Union Européenne ou sur initiative de pays européens concernant des de thématiques importantes telles que le rôle de la bonne gouvernance dans la promotion et la protection des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit, les droits de l'enfant etc ... ;
- De même, le Maroc a œuvré au sein de ses groupes d'appartenance régionale et géographique pour aplanir les divergences et favoriser l'émergence du consensus, agissant ainsi en tant qu'acteur de rapprochement, d'équilibre et de tolérance ;

- Le Maroc, qui a résolument progressé dans la mise en œuvre et l'approfondissement de son processus de réformes, engagé bien avant l'émergence des mutations induite par ce qui est usuellement appelé le « printemps arabe », demeure conforté dans ses choix stratégiques et irréversibles et dans son engagement sincère et profond en faveur du respect des droits de l'homme et des principes de la démocratie, de l'Etat de droit et de la suprématie de la loi ;
- Le Maroc est également engagé à poursuivre sa coopération avec ses partenaires européens pour renforcer davantage nos relations en saisissant toutes les occasions de nature à assurer une visibilité et une efficacité plus grandes à notre partenariat ;

PARTICIPATION DU MAROC À L'INITIATIVE DE L'UNION EUROPÉENNE DES CENTRES D'EXCELLENCE RÉGIONAUX CHIMIQUE, BIOLOGIQUE

RADIOLOGIQUE ET NUCLÉAIRE (CBRN)

- Dans le cadre de « l'Instrument de stabilité » de l'Union Européenne, le Maroc a entrepris en coopération avec l'UE le lancement du projet de Centres d'Excellence régionaux pour la prévention et la lutte contre la menace Chimique Biologique Radiologique et Nucléaire CBRN.
- Ces Centres d'Excellence régionaux constituent un mécanisme novateur basé sur la mobilisation des capacités nationales, régionales et internationales pour le développement d'une politique cohérente et homogène de lutte contre les risques CBRN.
- Le Royaume du Maroc a, depuis le lancement de cette initiative, démontré un intérêt particulier à ce projet et a fait part de son entière disposition à y participer activement et efficacement. Il a ainsi pris part au processus de consultations préparatoires de la réalisation de ces Centres d'Excellence régionaux (Réunions de Turin, d'Amman, Bruxelles et Alger).
- Un tel choix a été motivé par deux raisons principales :
- **1/ La conviction du Maroc, qui a fait de son partenariat avec l'UE un choix stratégique, que l'établissement d'un tel projet sera de nature à renforcer les capacités nationales et régionales et à créer les synergies entre les différents pays concernés ;**
- **2/ L'adhésion du Maroc aux efforts internationaux visant la lutte contre le trafic illicite des matières CBRN, les avancées nationales réalisées dans ce domaine et sa disposition à partager son expertise et son expérience avec ses partenaires africains. Cette possibilité est d'autant plus réalisable qu'il existe, actuellement, des espaces de dialogue entre le Maroc et les pays africains de la façade atlantique sur les nouvelles menaces liées aux activités de trafic illicite en général.**
- Dans cette optique, des démarches diplomatiques ont été entreprises auprès de certains pays **africains : la Mauritanie, le Sénégal, le Gabon et la Guinée Equatoriale qui ont confirmé leur appui et leur engagement à être associés au Centre d'excellence Régional CBRN dont le Secrétariat est abrité à Rabat**, à la Direction Générale de la Protection Civile.
- Par ailleurs, et dans le cadre du processus de mise en place du Secrétariat Régional de Rabat, une réunion avec les points focaux désignés par les autorités compétentes des pays concernés et les **responsables** de l'Institut Interrégional de Recherche des Nations Unies sur la Criminalité et la Justice (UNICRI), s'est tenu à Rabat, le 13 décembre 2011, au siège de la Direction Générale de la Protection Civile.

- Cette réunion a été consacrée à la présentation des objectifs des Centres d'Excellence Régionaux CBRN aux pays africains partenaires, les modalités de participation et de mise en œuvre des projets de coopération dans les domaines de prévention et de lutte contre la menace CBRN ainsi que les bénéfices et les partages d'expériences escomptés de cette Initiative.
- Des propositions de projets sur la gestion des risques CBRN à réaliser dans le cadre du Centre d'Excellence ont été soumises par le Maroc à la Commission Européenne au mois d'août 2011 et le début d'exécution des projets est prévu à partir du mois de Juin 2012.
- L'UNICRI organisé, à Rabat, le 08 Mars 2012, en coopération avec la Commission Européenne et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération un Atelier sur le thème de la « La Gouvernance CBRN ». Cet atelier a été consacré à la discussion des modalités pratiques de mise en place stratégie nationale en matière de lutte contre la menace (CBRN)